Conseil national de recherches du Canada

2017–2018

Plan ministériel

L'honorable Navdeep Bains, P.C., M.P., ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique

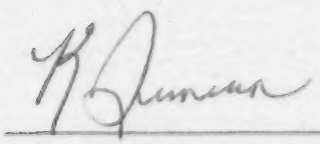

L'honorable Kirsty Duncan, P.C., M.P., ministre des Sciences

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie, 2017
Plan ministériel 2017-2018
Tous droits réservés.

Also available in English under the title Departmental Plan 2017-18.

La présente publication est également affichée sur le site Web du Conseil national de recherches du Canada à l'adresse www.nrc-cnrc.gc.ca et sur celui de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada à l'adresse www.publications.gc.ca.

Pour obtenir d'autres exemplaires de la présente publication, prière de vous adresser au :

Conseil national de recherches du Canada
Bureau des renseignements généraux
1200, chemin de Montréal
Édifice M58
Ottawa (Ontario) K1A 0R6

Téléphone : 613-993-9101
Sans frais : 1-877-NRC-CNRC ou 1-877-672-2672
ATS : 613-949-3042
Télécopieur : 613-952-9907
Courriel : info@nrc-cnrc.gc.ca

N° de cat. NR1-9E-PDF
ISSN 2371-7785

Table des matières

Message des ministres 1
Message de l'administrateur général 3
Aperçu de nos plans 5
Harmonisation avec le Programme d'innovation 5
Exécution des initiatives de R-D 5
Gestion efficace des ressources 6
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités 9
Raison d'être 9
Mandat et rôle 10
Contexte opérationnel : les conditions qui influent sur notre travail 11
Risques clés : facteurs susceptibles d'influer sur notre capacité de réaliser nos plans et d'atteindre nos résultats 13
Résultats prévus : ce que nous voulons réaliser au cours de l'année et ultérieurement 17
Programmes 17
Services communs 30
Dépenses et ressources humaines 33
Dépenses prévues 33
Ressources humaines prévues 35
Budget des dépenses par crédit voté 35
État des résultats condensé prospectif consolidé 36
Renseignements supplémentaires 37
Renseignements ministériels 37
Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur 39
Tableaux de renseignements supplémentaires 39
Dépenses fiscales fédérales 39
Coordonnées de l'organisation 40
Annexe A : Définitions 41
Notes en fin d'ouvrage 45

Message des ministres

Notre Plan ministériel 2017-2018 présente aux parlementaires et aux Canadiens des renseignements sur notre travail et sur les résultats que nous tenterons d'obtenir au cours de la prochaine année. Afin d'améliorer la présentation de rapports à l'intention des Canadiens, nous adoptons un nouveau rapport simplifié, lequel remplace le Rapport sur les plans et les priorités.

Le titre du rapport a été modifié afin de tenir compte de son but : communiquer nos objectifs de rendement annuels ainsi que les prévisions au chapitre des ressources financières et humaines afin de livrer ces résultats. Le rapport a aussi été restructuré afin de présenter plus clairement, plus simplement et de façon plus équilibrée les résultats réels que nous tentons d'atteindre, tout en continuant de faire preuve de transparence quant à la façon dont les deniers publics seront utilisés. Nous y décrivons les programmes et les services que nous offrons aux Canadiens, nos priorités pour 2017-2018, et la façon dont notre travail nous permettra d'honorer les engagements indiqués dans notre mandat ministériel et d'atteindre les priorités du gouvernement.

Le Conseil national de recherches du Canada joue un rôle central dans la mise en œuvre du Programme d'innovation du Canada, une initiative pangouvernementale qui fera du Canada un centre mondial d'innovation, créera de meilleurs emplois et possibilités pour la classe moyenne, stimulera la croissance dans tous les secteurs d'activité et améliorera la qualité de vie de toute la population canadienne. Le Conseil est un chef de file du développement des technologies et il travaille sans relâche avec l'industrie canadienne pour l'aider à commercialiser de nouveaux produits et services. Ses services scientifiques et services de recherche contribuent à garder le Canada à l'avant-scène de l'innovation et fournissent des données essentielles a une prise de décisions gouvernementales éclairée.

Nous avons le plaisir de vous présenter le Plan ministériel du Conseil national de recherches du Canada pour 2017-2018.

L'honorable Navdeep Bains
Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique

Lettre de mandat[i]

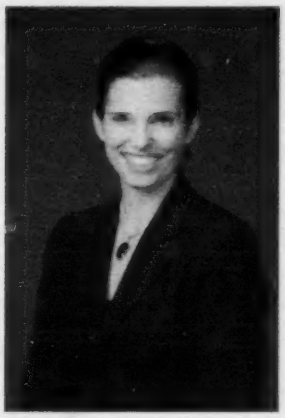

L'honorable Kirsty Duncan
Ministre des Sciences

Lettre de mandat[ii]

Message de l'administrateur général

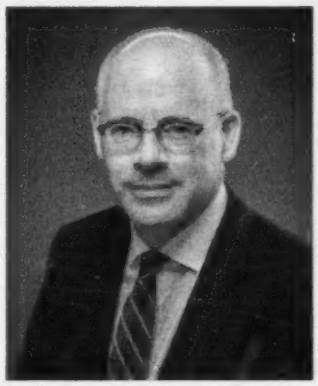

Depuis maintenant 100 ans, le CNRC est le pivot de toutes les activités fédérales dans le domaine des sciences et de l'aide à l'innovation. Soucieux d'assurer son renouvellement constant et de veiller à l'avancement du Programme d'innovation fédéral, en août 2016, les ministres ont demandé au CNRC de dresser un bilan de la situation de toutes ses activités d'aide à l'innovation, de mobilisation, de gouvernance et de gestion.

Le CNRC a répondu à cette demande en organisant un vaste exercice de consultation interne, l'initiative Dialogue CNRC. Au cours de l'année qui vient, le CNRC présentera au gouvernement les résultats de cet exercice et ses propositions pour mieux appuyer l'innovation au Canada.

Le CNRC maintiendra par ailleurs tout un éventail d'initiatives de recherche et son appui aux projets menés en collaboration avec ses clients et partenaires et continuera d'aider les PME par l'entremise du Programme d'aide à la recherche industrielle. Collectivement, ces activités s'inscrivent dans la longue tradition du CNRC d'être à l'avant-garde de l'innovation commerciale et de la recherche et du développement industriels tout en s'acquittant de ses obligations en matière de politiques publiques et en contribuant à l'avancement du savoir.

À l'aube de notre deuxième siècle d'activités, il nous tarde de saisir les occasions émergentes d'appuyer l'innovation au Canada et de continuer de gérer efficacement l'équipe talentueuse, les installations et les ressources financières du CNRC.

Iain Stewart
Président
Conseil national de recherches du Canada
Lettre de mandat des ministres[xxi]

Aperçu de nos plans

En 2016, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement de l'inclusif Programme d'innovation du Canada[iii], une initiative qui vise l'ensemble de l'administration fédérale et qui comprend six domaines d'intervention[1]. Ce programme a pour objet de faire du Canada un chef de file mondial de l'innovation, de dynamiser l'économie canadienne et d'assainir l'environnement d'une manière favorable à la croissance des industries et à la création d'emplois de meilleure qualité pour la classe moyenne.

En 2017-2018, le CNRC accordera la priorité aux activités qui appuient le Programme d'innovation en préparant la venue d'une nouvelle génération d'initiatives de R-D qui auront des retombées importantes. Pour en assurer le succès, le CNRC traitera aussi de manière prioritaire les questions ayant trait à l'efficacité de sa gouvernance, de sa gestion et de son intendance.

Harmonisation avec le Programme d'innovation

Le CNRC jouera un rôle renouvelé de principal pilier de la science et du soutien à l'innovation au sein de l'administration fédérale. L'organisation se soumettra à une évaluation approfondie dans le cadre d'un processus interne de mobilisation appelé Dialogue CNRC. Toujours dans cet esprit de renouvellement, le CNRC se concertera avec d'autres acteurs clés de l'administration fédérale, notamment les autres membres du Portefeuille de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique afin de définir avec eux les problèmes techniques et scientifiques d'importance nationale et de s'entendre sur les moyens de les résoudre. À la suite de cet exercice, le CNRC produira en 2017 un rapport destiné aux ministres sur la manière dont il entend s'y prendre pour harmoniser le mieux possible ses activités avec le Programme d'innovation et pour développer et mettre en œuvre des solutions de R-D d'une valeur optimale pour les Canadiens.

Exécution des initiatives de R-D

Le développement technologique continue d'offrir un soutien crucial au Programme d'innovation et d'aider le gouvernement du Canada à bâtir une économie plus forte. L'éventail actuel d'initiatives de R-D du CNRC permet à l'organisation de continuer de mettre ses compétences et ses installations de pointe à la disposition de l'industrie, des universités et des autres organisations de recherche pour les aider à faire progresser les technologies susceptibles d'accroître la compétitivité industrielle du Canada sur les marchés mondiaux et de rehausser la qualité de vie des Canadiens.

---

[1] Ces domaines d'intervention sont les suivants : une société entrepreneuriale et créatrice; excellence scientifique à l'échelle mondiale; grappes et partenariats de calibre mondial; croissance des entreprises et accélération de la croissance propre; concurrence dans un monde numérique; et mesures pour faciliter la conduite des affaires.

Pour conserver sa pertinence, le CNRC maintiendra et améliorera ses installations et son savoir-faire au même rythme qu'évoluent les technologies et les besoins des parties intéressées. Le CNRC enclenchera aussi le développement d'une nouvelle génération d'initiatives de R-D qui répondront aux besoins d'innovation commerciale, de recherche scientifique et de politiques publiques du Canada tout en contribuant de manière quantifiable à la poursuite des priorités du gouvernement du Canada et à l'excellence scientifique.

Le CNRC s'engagera auprès de l'industrie, des organisations publiques et des organisations de recherche afin de définir les priorités à court et à long terme de manière à accroître son soutien à l'innovation et son engagement, et afin de servir de partenaire clé dans les activités de grappes technologiques (annoncées dans le budget de 2016[iv]) un peu partout au Canada dans les domaines d'intervention prioritaire désignés. Le Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) sera géré de manière à optimiser les retombées pour le Canada, notamment les possibilités d'appuyer les besoins de croissance à l'échelle et d'exportations des petites et moyennes entreprises.

Gestion efficace des ressources

Le CNRC gérera efficacement le talent, les installations et les ressources financières qui lui ont été confiés.

Le CNRC maintiendra plus particulièrement la prestation de ses services internes tout en s'adaptant aux besoins changeants de manière à assurer l'efficacité et l'efficience des initiatives de recherche. Ainsi, le CNRC continuera de travailler avec Services partagés Canada (SPC) au renforcement, à la modernisation et à la stabilisation de ses ressources en technologies de l'information. Il adoptera notamment à cet égard les services communs offerts à l'ensemble de l'administration fédérale.

Le CNRC répondra au besoin de revoir constamment ses processus de gérance de l'environnement afin de les améliorer en lançant, développant et mettant en œuvre un système de gestion de l'environnement qui englobera la mise à jour de sa politique environnementale et la révision des rôles, des responsabilités et des obligations de rendre compte en matière environnementale. Le CNRC donnera suite aux constatations du Dialogue CNRC en mettant en œuvre d'autres changements pratiques efficaces qui le prépareront au lancement d'une nouvelle génération d'initiatives de recherche.

Le CNRC concentrera ses ressources là où les besoins sont les plus importants afin que la prestation des services internes soit d'abord axées sur la clientèle. À cette fin, le CNRC :

- reverra son mode de prestation des programmes et son processus de gestion des investissements en insistant sur la gouvernance, l'efficience des processus et la surveillance proactive;
- définira et mettra en œuvre des mesures pour accroître de manière continue son rendement en santé et en sécurité;
- passera en revue ses services d'approvisionnement afin de rehausser l'expérience des utilisateurs tout en réduisant le fardeau administratif et les coûts;
- révisera et rationalisera la gestion de ses biens immobiliers de manière à en optimiser l'utilisation dans l'optique des priorités du programme;
- concentrera ses activités de gestion des ressources humaines sur le recrutement et la rétention d'une main-d'œuvre agile dont il facilitera l'engagement afin de mieux appuyer le Programme d'innovation.

De plus, le CNRC consacrera environ 0,2 % de ses dépenses totales de programme à des expériences dans trois domaines afin de trouver de nouvelles méthodes pour améliorer ses programmes et accroître son efficacité.

Pour plus de renseignements sur les plans et les priorités du CNRC et sur les résultats escomptés, voir la section « Résultats escomptés » du présent rapport.

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Raison d'être

Le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) s'efforce de combler le vide entre les activités préliminaires de recherche-développement (R-D) et la commercialisation en se concentrant sur la création de retombées socio-économiques pour les Canadiens et sur l'augmentation du rendement national des entreprises en matière de R-D et d'innovation. Chef de file de l'administration fédérale en matière de développement de technologies, le CNRC aide l'industrie canadienne à accroître ses capacités d'innovation et sa productivité dans le développement et le déploiement de produits, de procédés et de services novateurs sur des marchés prioritaires d'importance nationale.

Tout en accordant une importance primordiale à l'aide à l'innovation en entreprise, le CNRC s'acquitte également de certains mandats de politique publique et travaille à l'avancement de la connaissance. Présent dans toutes les provinces[2] et doté d'une infrastructure unique[v], le CNRC possède à la fois des assises nationales solides et un réseau international de nature à aider le Canada à accroître sa productivité et à demeurer concurrentiel à l'échelle mondiale. Le CNRC travaille en collaboration avec des entreprises privées, avec des organisations publiques et avec des universités afin d'optimiser l'investissement global du Canada dans la R-D.

[2] Ses installations de recherche sont situées à Edmonton, Penticton, Saskatoon, Vancouver, Victoria, Winnipeg, Boucherville, Chalk River, Gatineau, London, Mississippi Mills, Montréal (deux établissements), Ottawa (trois établissements), Saguenay, Charlottetown, Fredericton, Halifax, Ketch Harbour, Moncton et St. John's.

Mandat et rôle

En vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches du Canada*[v], il incombe au CNRC :

- d'effectuer, de soutenir ou de promouvoir des travaux de recherche scientifique et industrielle dans des domaines d'importance pour le Canada;
- d'assurer aux chercheurs et à l'industrie des services scientifiques et technologiques vitaux;
- d'étudier des unités et techniques de mesure;
- de travailler à la normalisation et à l'homologation d'appareils et d'instruments scientifiques et techniques ainsi que de matériaux utilisés ou utilisables par l'industrie canadienne;
- d'assurer le fonctionnement et la gestion des observatoires astronomiques établis ou exploités par le gouvernement du Canada;
- de mettre sur pied une bibliothèque scientifique nationale et d'en assurer le fonctionnement;
- de publier, vendre ou diffuser de l'information scientifique et technique si le Conseil le juge nécessaire.

Pour plus de renseignements sur le CNRC, voir la section « Renseignements supplémentaires » de la présente publication. Pour plus de renseignements sur les engagements formulés dans la lettre de mandat de l'organisation, voir les lettres de mandat des ministres sur le site Web du premier ministre du Canada[vi].

Contexte opérationnel : les conditions qui influent sur notre travail

Les changements survenus au sein de l'économie mondiale et dans les politiques publiques et dans les priorités des partenaires commerciaux du Canada, de même que l'avancement du savoir qui repousse toujours plus loin les limites de la connaissance humaine feront sans aucun doute en sorte que le CNRC exercera dans un environnement très dynamique ses activités en collaboration avec ses clients et partenaires. En 2017, on prévoit un léger regain de la croissance mondiale qui devrait atteindre 2,8 %. Ce sursaut sera accompagné d'une stabilisation des prix de l'énergie et des produits de base qui, en 2016, ont atteint leur plus bas niveau depuis la récession de 2009[3]. Les progrès technologiques, notamment la numérisation croissante, l'accroissement des compétences de la main-d'œuvre et l'augmentation de la productivité sont autant de facteurs de nature à soutenir la croissance. Or, le rôle du CNRC consiste justement à faciliter ces développements par ses programmes et ses activités.

Dans le contexte plus étroit de l'administration fédérale, le Programme d'innovation servira de cadre à la fixation des orientations du CNRC en 2017-2018 et au-delà, notamment celles de ses activités de soutien à la recherche fondamentale et à la compétitivité des entreprises. La Politique sur les communications du gouvernement du Canada garantira que les fruits des activités scientifiques de l'administration publique profitent à l'ensemble de la population et que les scientifiques sont libres de parler de leurs travaux. Par ailleurs, grâce à la nomination prévue d'un nouveau conseiller scientifique, il faut s'attendre à ce que les analyses scientifiques soient prises en compte dans les décisions du gouvernement. Les attentes du gouvernement du Canada en matière de transparence, de collaboration et d'inclusion devront être prises en compte dans les activités du CNRC. Il faudra pour commencer mettre en œuvre la nouvelle Politique sur les résultats de l'administration fédérale, qui renforcera le système de mesure du rendement du CNRC, et l'engagement de l'organisation dans la prestation de son programme et dans la communication des résultats obtenus.

D'autres initiatives du gouvernement du Canada (par exemple, la centralisation des services) continueront de se superposer aux activités du CNRC et exigeront éventuellement de celui-ci qu'il ajuste ses pratiques et ses méthodes de travail.

De plus, conformément à la Lettre de mandat du président[xxi], le CNRC soumettra au gouvernement les résultats de son évaluation interne, Dialogue CNRC. Ce rapport fera notamment état des domaines dans lesquels le CNRC pourrait apporter sa contribution au

[3] Conference Board du Canada. *Global Economic Outlook 2017, « Bucking the Trend, Overcoming Uncertainty, Shocks, and Disruption with Qualitative Growth ».*

Programme d'innovation, dont l'aide à l'innovation, la mobilisation, la gouvernance et la gestion.

Risques clés : facteurs susceptibles d'influer sur notre capacité de réaliser nos plans et d'atteindre nos résultats

Les futurs programmes de R-D et la demande d'innovation découlent de mégatendances comme le vieillissement des sociétés, le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles, les problèmes de santé et la numérisation croissante[4]. Des bouleversements importants sont à prévoir au sein de l'économie et de la société. Ils accompagneront l'augmentation des besoins de nouvelles compétences et de ressources qui seront assujetties à une concurrence mondiale grandissante et à une intensité croissante de la production et de la diffusion de nouveau savoir. Dans ce contexte, le CNRC doit prendre acte de la situation et s'adapter à la nouvelle donne afin de pouvoir développer au Canada les capacités nécessaires à la création des innovations de l'avenir. Même si des progrès ont été accomplis dans la redéfinition des schémas de carrière et des critères de promotion des scientifiques et des ingénieurs afin de mieux gérer le talent, le CNRC entend déployer plus d'efforts pour améliorer les partenariats avec les universités (par exemple, dans le domaine des bourses d'études postdoctorales) et avec l'industrie afin d'augmenter la quantité de nouveaux talents et de connaissances pertinentes qui viendront appuyer la prestation de ses programmes et lui permettront de relever les défis liés aux mégatendances susmentionnées.

Entre autres facteurs dont on pense qu'ils influeront sur le CNRC, mentionnons les concepts de science ouverte et de gouvernement ouvert. Par l'entremise de partenariats conclus avec les ministères et organismes à vocation scientifique, le CNRC est jusqu'à maintenant arrivé à rendre l'information scientifique publiée plus accessible grâce, notamment, au lancement de la Bibliothèque scientifique fédérale. Pour l'avenir, le CNRC étudie actuellement d'autres possibilités de partenariats et de plateformes susceptibles de faciliter le partage des données issues de la recherche et d'optimiser dans la mesure du faisable leur diffusion publique, tout en reconnaissant du même souffle que l'accès à certaines données peut être restreint par des accords de non-divulgation conclus avec certains clients ou d'autres parties intéressées.

La collaboration avec les autres acteurs du système d'innovation du Canada, notamment avec les organisations de recherche fédérales et provinciales, les universités et les collèges, et les entreprises, sera essentielle à une utilisation efficace des ressources et à l'accessibilité de connaissances et d'infrastructures à la fine pointe du progrès pour faire progresser les technologies essentielles et obtenir des retombées concrètes. Les partenariats internationaux (conclus dans le cadre des programmes de recherche, du programme EUREKA[vii] et d'autres

[4] OCDE (2016), *OECD Science, Technology and Innovation Outlook 2016*, éditions de l'OCDE, Paris : http://www.oecd-ilibrary.org/fr/science-and-technology/oecd-science-technology-and-innovation-outlook-2016_sti_in_outlook-2016-en.

activités du PARI) aideront aussi le CNRC à obtenir l'information nécessaire pour soutenir l'innovation au Canada et pour aider ses clients à s'imposer sur les marchés mondiaux. Si le CNRC échoue à collaborer efficacement avec des partenaires nationaux ou internationaux ou si ses partenaires refusent de prendre des risques plus importants, ses progrès et la prestation de ses programmes pourraient en souffrir.

Sur le plan opérationnel, la prestation du programme pourrait être entravée par l'incertitude découlant de l'instabilité de l'environnement informatique dans lequel fonctionnent les applications de recherche et les applications connexes, de la désuétude de l'infrastructure et de ses lacunes sur le plan de la capacité. Ces éléments d'incertitude sont mis en évidence ci-dessous ainsi que les autres risques importants auxquels le CNRC prévoit être confronté en 2017-2018, y compris les stratégies de gestion des risques connexes.

Risques	Stratégie de réponse au risque	Lien aux programmes du ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat ou aux priorités pangouvernementales et ministérielles[5]
1. Capacités et savoir-faire insuffisants dans le contexte de la portée et de l'ampleur du Programme d'innovation	• Mettre en œuvre des mesures en réponse aux aspects du Dialogue CNRC touchant la gestion de la main-d'œuvre. • Élaborer de nouvelles méthodes de recrutement de talents pour accroître le nombre d'étudiants et de boursiers postdoctoraux, et leur offrir de la formation et du mentorat en recherche et en affaires. • Mettre en œuvre un nouveau système de gestion des RH pour soutenir l'embauche, l'accueil et l'intégration, l'apprentissage et la gestion du rendement. • Définir des cheminements de carrière et harmoniser les critères de promotion applicables aux chercheurs professionnels. • Exercer un suivi sur l'engagement et la collaboration des employés. • Projeter du CNRC l'image d'un employeur de premier plan regroupant des professionnels à la fine pointe de l'innovation au Canada. **Indicateurs :** Commentaires des employés, délais d'embauche, utilisation des employés	DPT, ISM et PARI	Une économie propre et novatrice Gestion efficace des ressources

[5] Harmonisation avec les priorités de l'ensemble de l'administration fédérale (thèmes du budget) et avec les priorités ministérielles

2. Incapacité de surmonter les obstacles et d'établir la base commune nécessaire à des projets conjoints réussis et opportuns	• Multiplier les projets conjoints entre le CNRC et les universités, les organisations provinciales et autres de recherche, y compris les forums nationaux, afin de s'engager dans des alliances stratégiques de nature à faciliter la prestation du Programme d'innovation. • S'engager dans la création de grappes et dans l'établissement de feuilles de route technologiques avec d'autres acteurs du système d'innovation pour mieux combler les besoins clairement définis du Canada et de l'industrie. • Rechercher des solutions pour que les politiques publiques favorisent une plus grande collaboration entre l'administration fédérale et les organismes provinciaux et ainsi optimiser le rendement de l'investissement des Canadiens. **Indicateurs :** Niveaux accrus d'engagement – par exemple, collaborations mixtes; commentaires des clients et des parties intéressées	DPT, ISM, PARI	Une économie propre et novatrice Harmonisation avec le Programme d'innovation
3. Incapacité de mener des recherches de pointe à cause du vieillissement des installations scientifiques et du manque de fiabilité de l'infrastructure informatique.	• Les biens immobiliers seront gérés de manière à harmoniser leur utilisation avec les priorités du programme. • En collaboration avec Services partagés Canada (SPC), on renforcera, on modernisera et l'on stabilisera les ressources informatiques du CNRC. **Indicateurs :** Amélioration de l'indice de l'état des installations du CNRC et suivi sur la stabilité de l'infrastructure informatique.	DPT, ISM, PARI	Une économie propre et novatrice Exécution des initiatives de R-D

Résultats prévus : ce que nous voulons réaliser au cours de l'année et ultérieurement

Programmes

Développement et progrès technologiques (DPT)

Description

Ce programme développe et perfectionne des technologies susceptibles d'accroître la prospérité des entreprises canadiennes en appui aux priorités fédérales comme la Stratégie des sciences, des technologies et de l'innovation. Il couvre des initiatives « phares » de développement technologique d'envergure nationale ayant une masse critique suffisante pour contribuer de façon démontrable à la prospérité du pays. Pour commercialiser des produits et des procédés novateurs, les entreprises doivent faire progresser les technologies émergentes et d'autres à un niveau de maturité supérieur par de nouvelles applications ou au moyen de prototypes, et en réduire le niveau de risque suffisamment pour qu'elles deviennent acceptables sur les plans commercial, financier et réglementaire. Le programme comble ce déficit technologique par des services de recherche-développement et des services techniques (par exemple, fabrication et conception sur mesure, essai, prototypage, mise à l'échelle, démonstration) dans des installations spécialisées.

Faits saillants de la planification

Le programme concentrera ses efforts sur le Programme d'innovation en faisant progresser des technologies susceptibles de contribuer pour le Canadiens à la prospérité socio-économique, à l'assainissement de l'environnement et à l'amélioration des possibilités d'emploi.

Des initiatives de recherche de grande envergure, proactives, multidisciplinaires, pluriannuelles et axées sur les résultats sont déjà bien engagées dans le cadre de dix sous-programmes[viii]. Les chercheurs du CNRC ont accès aux installations nationales de l'organisation et collaborent avec des partenaires de l'extérieur et des clients pour faire avancer ces initiatives de recherche. Des succès dignes de mention ont déjà été obtenus dans plusieurs domaines comme les technologies de fabrication, les sciences de la vie, les technologies de l'information et des

Sous-programmes du DPT du CNRC pour l'industrie canadienne et le Canada

- **Aérospatiale**
- **Automobile et transport de surface**
- **Construction**
- **Développement des cultures et des ressources aquatiques**
- **Dispositifs médicaux**
- **Énergie, mines et environnement**
- **Génie océanique, côtier et fluvial**
- **Technologies de l'information et des communications**
- **Technologies de sécurité et de rupture**
- **Thérapeutiques en santé humaine**

communications, les énergies de remplacement et les ressources naturelles.

Ainsi, des travaux personnalisés effectués pour Bombardier ont permis à cette entreprise de lancer son avion CRJ, l'aéronef le plus éconergétique du monde dans sa catégorie (Technologies de développement des produits aéronautiques[ix]). De la même manière, des travaux personnalisés effectués pour le compte de TeraXion ont aidé cette entreprise à devenir un acteur important du secteur mondial des communications (Composants photoniques de pointe[x]) tandis que la société Kent Imaging de Calgary a adopté la technologie du CNRC dans la fabrication de ses nouveaux instruments d'évaluation non invasive du degré de guérison d'une plaie sans même toucher à celle-ci (Technologies de la santé[xi]). Ce ne sont là que quelques-uns des succès confirmés par la tendance croissante à la mise en service de technologies importantes, dont le nombre est passé de 4 en 2013-2014 à 18 en 2015-2016, comme l'illustrent les rapports ministériels sur le rendement[xii] des exercices passés et le tableau « Résultats attendus » ci-dessous. En 2017-2018, le programme DPT tablera sur ses succès passés pour offrir de la recherche ciblée, des services de développement et de démonstration de technologies et un soutien technologique direct aux entreprises canadiennes, autant d'éléments essentiels à la prospérité des entreprises canadiennes sur les très concurrentiels marchés mondiaux[6].

Le programme DPT se concentrera sur l'accroissement des capacités scientifiques et techniques en appui au Programme d'innovation. Par exemple, il est proposé de poursuivre les travaux préparatoires à la construction de deux nouvelles installations de recherche à la fine pointe où serait effectuée de la recherche sur : 1) le confort et l'environnement dans les cabines d'aéronefs (par exemple, éclairage, ventilation, bruit, contrôle des vibrations) et 2) les technologies de stockage de l'énergie propre. Dans les deux cas, les efforts déployés visent à renforcer la compétitivité mondiale des entreprises canadiennes dans les secteurs pertinents. Ces installations permettraient la tenue d'initiatives de grande envergure, proactives, axées sur les résultats et multidisciplinaires mettant à contribution le talent et les ressources de l'ensemble des initiatives de recherche du CNRC en collaboration avec les clients.

Afin d'aider le Canada à connaître des succès à long terme dans le secteur de l'innovation, le programme déploiera les efforts requis pour que les activités continuent de répondre aux besoins de R-D et de services technologiques des entreprises canadiennes qui souhaitent prendre de l'expansion et commercialiser leurs produits sur les marchés mondiaux et nationaux en pleine évolution. Le programme DPT s'engagera auprès des entreprises, des administrations publiques et des organisations de recherche afin de définir les priorités à court et à long terme et ainsi accroître son aide à l'innovation et son engagement et devenir un partenaire clé des **grappes**

[6] Pour protéger les intérêts commerciaux des clients, le présent rapport respecte toutes les contraintes relatives à la divulgation de renseignements sur des travaux en cours protégés par des droits d'exclusivité.

(annoncées dans le budget de 2016[iv]) créées un peu partout au Canada dans les secteurs prioritaires désignés.

Le programme DPT étudiera des solutions scientifiques et techniques à plus long terme aux difficultés en émergence auxquelles se heurtent l'industrie et les décideurs publics. Il jouera un rôle de chef de file dans la découverte des collaborations possibles au Canada et dans leur concrétisation, et il assurera la présence mondiale du Canada dans le domaine des technologies révolutionnaires de l'avenir essentielles au succès à long terme du Programme d'innovation. Par exemple, l'Initiative pour les villes de l'avenir a pour objet de définir de quelle manière le CNRC pourrait collaborer avec d'autres parties intéressées au développement de technologies révolutionnaires de nature à soutenir une croissance urbaine durable au Canada et dans le monde. Voici quelques exemples de problèmes que l'on pourrait résoudre au moyen de solutions technologiques : amélioration de la qualité et de la gestion des infrastructures, efficacité des systèmes de transport, localisation de la fabrication et de la production, technologies propres, et amélioration de la gestion des ressources et des déchets.

Le programme DPT renforcera la collaboration avec ses principaux partenaires de recherche pour mieux poursuivre les priorités nationales en R-D. L'Institut national de nanotechnologie (INNT) est une initiative conjointe du CNRC, de l'Université de l'Alberta et du gouvernement de l'Alberta. Il s'efforce de concrétiser les nouvelles visions scientifiques dans le domaine des nanotechnologies et il assure le progrès des nouveaux produits s'appuyant sur la nanotechnologie. En 2017-2018, le CNRC cherchera à renouveler son partenariat avec l'INNT et à appliquer les recommandations issues de l'évaluation de cet institut, notamment de mettre en place un régime de gouvernance plus clair à l'intérieur d'un nouveau modèle de partenariat et mettre en œuvre une gestion efficace du rendement afin de soutenir l'exécution du mandat, de renforcer les partenariats et d'accroître les retombées.

Le programme DPT s'efforcera de donner au CNRC les outils pour mettre en œuvre la prochaine génération d'initiatives de recherche sur les systèmes de transport intelligents, sur les technologies nécessaires à une croissance économique propre et sur les moyens de livrer concurrence dans l'univers numérique. Par exemple, le programme DPT servira de catalyseur aux recherches en photonique en regroupant les acteurs canadiens de ce secteur, les universités et les organismes publics et en assurant ainsi la croissance de l'écosystème canadien en photonique à toutes les étapes de la chaîne de valeur.

Percée quantique

Le CNRC et l'Université de Waterloo cherchent ensemble à réaliser plusieurs percées critiques de nature à favoriser l'éclosion de l'informatique quantique de la prochaine génération. Ils ont récemment mis au point une technique pour modifier la fréquence (la couleur) des photons uniques ultrarapides.

Pour jouer leur rôle de chef de file dans la protection des collectivités canadiennes contre les effets des changements climatiques, les experts en construction du CNRC s'associeront à

Infrastructure Canada pour étudier comment les changements climatiques influent sur le patrimoine bâti et les infrastructures publiques fondamentales (par exemple, les ponts, les routes), et pour trouver des moyens d'atténuer ce risque. Les chercheurs se pencheront notamment sur le développement d'outils d'aide à la décision et de codes qui permettront la conception de structures capables de résister aux changements climatiques et aux conditions météorologiques extrêmes, ou la remise en état des structures actuelles afin qu'elles acquièrent ces qualités.

En outre, le programme DPT prévoit de consacrer une partie de ses activités de recherche à l'excellence scientifique mondiale en appui au bien commun et notamment, au développement de vaccins nouveaux et améliorés.

Expérimentation d'une méthode de génération d'idées de programmes
Le CNRC prévoit investir environ 0,2 % des dépenses du programme de DPT pour tester différentes méthodes de génération d'idées portant sur des initiatives qui gonfleront son portefeuille d'activités de recherche futures.

Résultats prévus

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels pour 2013-2014	Résultats réels pour 2014-2015	Résultats réels pour 2015-2016
Les entreprises canadiennes commercialisent des technologies de pointe.	Déploiement de technologies[7]	21	Mars 2018	4	12	18
	Commentaires des clients/acteur[8] sur les retombées : emplois, ventes, R-D	85 %	Mars 2018	72 % des 71 répondants	90 % des 117 répondants	86 % des 127 répondants

[7] Il s'agit d'un indicateur des succès obtenus par le CNRC dans ses efforts pour faire progresser les technologies jusqu'au point où les clients et les acteurs du marché seront prêts à les exploiter commercialement et s'engageront à le faire. Cet indicateur se mesure en nombre de clients ou d'acteurs du marché qui se sont engagés (par exemple, dans des communiqués de presse ou des rapports publics de l'entreprise), pendant la période de référence, à exploiter des innovations qui ont été développées par le CNRC ou dont le progrès a été assuré par le CNRC.

[8] La proportion des clients et des parties intéressées sondés qui ont déclaré une augmentation de leur effectif, de leurs ventes, de leurs dépenses en R-D ou d'autres retombées positives à la suite des services reçus du CNRC.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
278 362 056	289 847 651	283 483 638	283 502 488

Ressources humaines (équivalents temps plein, ou ETP)

Nombre d'ETP prévus 2017-2018	Nombre d'ETP prévus 2018-2019	Nombre d'ETP prévus 2019-2020
1 831,1	1 874,7	1 850,1

Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)

Description

Le programme contribue à la croissance et à la prospérité des petites et moyennes entreprises canadiennes (PME) en stimulant l'innovation, et l'adoption et la commercialisation de produits, de services et de procédés de haute technologie au Canada. Cette aide prend la forme 1) de conseils techniques et commerciaux connexes et de services de maillage facilités par un réseau de professionnels travaillant sur le terrain partout au pays; 2) de contributions à coûts partagés fondées sur le mérite et 3) de contributions visant à soutenir l'embauche de diplômés postsecondaires. Ce programme utilise les fonds des paiements de transfert suivants : Contributions aux entreprises; Contributions aux organisations; Programme emploi jeunesse (PEJ); Développement des technologies canadiennes contre le VIH (DTCV), Programme d'accès à l'innovation des entreprises (PAIE) et Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs (PCAI).

Mise à l'échelle des entreprises en croissance

Le PARI contribue à l'expansion des entreprises en démarrage en leur offrant des services. Voici quelques exemples :

- **conseils et financement en appui aux projets de R-D des clients à toutes les étapes du processus d'innovation (programme de base du PARI);**
- **création de liens entre les clients et des réseaux nationaux et internationaux cruciaux composés d'experts de l'industrie et de partenaires d'affaires éventuels, et communication d'information sur d'autres possibilités d'obtenir des services d'organismes publics (Service Concierge);**
- **aide aux entreprises clientes pour l'embauche de jeunes diplômés (SEJ);**
- **versement de contributions non remboursables aux accélérateurs et incubateurs d'entreprises technologiques affichant un rendement exceptionnel et qui sont en bonne position pour faire une différence (PCAI);**
- **aide à la « mondialisation » des entreprises canadiennes par la prestation des programmes d'Affaires mondiales Canada (CanExport);**
- **appui aux efforts globaux de l'administration fédérale par l'entremise du Service de croissance accélérée qui cible plus particulièrement les entreprises à potentiel élevé du Canada.**

Faits saillants de la planification

Grâce à son infrastructure éprouvée et mûre d'aide à l'innovation, le PARI est bien placé pour apporter une contribution quantifiable dans les domaines d'intervention suivants et ainsi faire progresser le Programme d'innovation comme le lui demande la lettre de mandat du président du CNRC rédigée par les ministres[xxi] :

- une société entrepreneuriale et créatrice;
- croissance des entreprises et accélération de la croissance propre;
- concurrence dans un monde numérique;
- mesures pour faciliter la conduite des affaires.

Ces domaines sont aussi représentatifs du contenu des lettres de mandat remises au ministre de l'Industrie, des Sciences et du Développement économique et au ministre de la Petite Entreprise, à qui on a demandé de veiller au lancement d'un programme d'innovation susceptible d'avoir des retombées positives et de générer des investissements vitaux et ainsi aider les entreprises canadiennes à prendre de l'expansion. Par conséquent, ces activités et cette aide engloberont les activités entreprises ainsi que les projets menés en collaboration avec le PARI.

Le PARI aidera les PME en leur versant des contributions non remboursables fondées sur le mérite pour mener des projets novateurs à coûts partagés. Les experts du PARI continueront d'offrir gratuitement aux PME des conseils technologiques et commerciaux et de les mettre en contact avec des organisations partenaires susceptibles de leur procurer une aide et des conseils additionnels sous la forme de financement, de services de recherche-développement, de propriété intellectuelle et de transfert de technologies. Le PARI se concentrera sur la croissance et la mise à l'échelle de ces entreprises afin qu'elles acquièrent une capacité concurrentielle mondiale par l'entremise d'un éventail diversifié d'activités de base et autres, dont le Service de croissance accélérée et la plus récente initiative du PARI destinée aux entreprises multinationales.

Le PARI reconnaît l'importance de créer des emplois de qualité supérieure pour la classe moyenne. Il favorisera donc aussi la création d'emplois dans les PME canadiennes en aidant celles-ci à embaucher des diplômés dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse (SEJ)[xiii] d'Emploi et Développement social Canada.

Le service Concierge du PARI continuera de jouer le rôle de guichet unique où les PME canadiennes novatrices qui le désirent ont accès à de l'information sur le financement, le savoir-faire, les installations et l'équipement disponibles pour les aider à poursuivre leur croissance grâce à l'innovation.

Le Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs (PCAI)[xiv] du PARI continuera de s'efforcer de créer une masse critique d'incubateurs et d'accélérateurs d'entreprises d'une qualité exceptionnelle capables de favoriser le développement des entreprises novatrices à forte croissance qui représentent des possibilités d'investissement de démarrage supérieures.

Le CNRC intégrera aussi les initiatives et programmes internationaux du PARI à l'intérieur d'un programme unique et cohérent qui accélérera l'accès des clients aux marchés mondiaux et leur expansion sur ces marchés tout en leur facilitant la tâche de faire des affaires à l'étranger.

Le PARI continuera d'offrir le Programme CanExport en partenariat avec Affaires mondiales Canada (AMC) afin d'aider les PME à développer de nouveaux débouchés à l'exportation, particulièrement dans les marchés et les secteurs prioritaires à forte croissance. Il continuera aussi d'assurer la prestation du Programme canadien de l'innovation à l'international (PCII) en partenariat avec Affaires mondiales Canada (AMC) afin de favoriser la collaboration entre le

Canada et des pays partenaires dans le cadre de projets en matière de recherche-développement industrielle susceptibles d'être commercialisés.

Les évaluations passées du PARI démontrent que les projets de plus grande envergure génèrent un rendement sur l'investissement supérieur. Le PARI cherche donc à parvenir, dans la fixation de ses cibles, à un nombre équilibré de clients afin de maintenir une portée appropriée tout en accordant la priorité aux bonnes occasions d'affaires. Même s'il n'est qu'à mi-chemin du cycle d'évaluation en cours, le PARI bénéficie de l'évaluation des activités entreprises dans le cadre du PCAI. Dans le contexte de cette évaluation, le réseau de conseillers en technologies industrielles du PARI appuyant les activités du PCAI recensera et partagera les pratiques exemplaires des participants afin de rationaliser les méthodes administratives et les activités.

Expérimentation pour l'utilisation de bons de service pour les PME
Environ 0,2 % des fonds du PARI seront affectés à une étude sur une nouvelle manière d'appuyer les PME, en l'occurrence des « bons de service ».

Résultats prévus

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectif[9]	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels pour 2013-2014	Résultats réels pour 2014-2015	Résultats réels pour 2015-2016
Croissance d'entreprises novatrices au Canada	Emplois dans les PME soutenues (par des contributions)	5 500	Mars 2018	14 124	9 240	10 980[10]
	PME desservies (part du financement venant du programme de paiements de transfert *Contributions aux entreprises*)	1 500	Mars 2018	2 200	2 564	2 341
	Commentaires des PME clientes[11] sur la croissance	85 %	Mars 2018	Non disponible	82 %	87 %

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
269 123 074	269 123 074	262 028 318	244 936 528

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'ETP prévus pour 2017-2018	Nombre d'ETP prévus pour 2018-2019	Nombre d'ETP prévus pour 2019-2020
411,0	409,0	409,0

[9] Les cibles de rendement du PARI reflètent l'arrivée à l'échéance de deux programmes (PAIE et DTCV). Le PARI continuera d'offrir du soutien aux PME novatrices dans le développement de technologies à des fins de commercialisation.

[10] Le nombre plus élevé de services aux PME reflète le financement accru versé au PAIE (12 millions de dollars de plus) et le financement accru accordé à la Stratégie emploi jeunesse (16 millions de dollars) par rapport au financement de base normal.

[11] Il s'agit du pourcentage des clients du PARI sondés qui ont reçu un financement du programme de paiements de transfert Contribution aux entreprises et qui ont déclaré : 1) une augmentation de leur effectif; ou 2) une augmentation des revenus tirés des ventes de produits et de services; ou 3) une augmentation de leur bénéfice d'exploitation net. Les données sont compilées au moyen d'un sondage en ligne rempli par les entreprises six mois après la fin de leur exercice financier. Le sondage est effectué annuellement au cours de la période de cinq ans qui suit l'achèvement de chaque projet et par conséquent, il faudra un peu de temps pour développer un corpus de données de base susceptible de servir ensuite à l'établissement d'une cible. D'ici là, le PARI s'efforcera de générer dans les entreprises clientes une croissance (du chiffre d'affaires et de l'effectif) supérieure à celle d'un groupe témoin d'entreprises non-clientes.

Infrastructure scientifique et mesures (ISM)

Description

Ce programme gère les installations et les infrastructures scientifiques nationales d'importance cruciale pour la recherche et le développement, et l'innovation dans le secteur canadien des sciences et de la technologie. Il assure notamment l'exploitation et l'administration des observatoires astronomiques du Canada, ainsi que le soutien au développement et à l'entretien de l'infrastructure métrologique canadienne, laquelle permet aux entreprises et aux chercheurs d'avoir accès aux mesures fiables et conformes aux normes nationales maintenues par le programme. Le programme aide les clients à tirer le maximum de cette infrastructure en leur facilitant l'accès à un large éventail de communautés d'utilisateurs canadiens et internationaux et en participant à des réseaux. Par ailleurs, le programme assure l'intendance de l'installation de recherche subatomique TRIUMF au moyen du paiement de transfert suivant : TRIUMF (Laboratoire national canadien de physique nucléaire et de physique des particules).

Faits saillants de la planification

Ce programme continuera de s'acquitter de certaines des obligations du CNRC en vertu de la *Loi sur le Conseil national de recherches*[xx] et de la *Loi sur les poids et mesures*[xxi] relatives à l'aide scientifique à apporter aux milieux de la recherche du Canada, à la gestion des observatoires astronomiques du Canada et aux études sur les étalons et méthodes de mesure depuis sa position au sommet de la chaîne de traçabilité des mesures au Canada. Dans l'exercice de ces rôles, le Programme gérera l'infrastructure nationale scientifique et les services scientifiques, appuiera de manière générale l'excellence scientifique afin qu'elle soit un domaine d'intervention prioritaire de l'administration et contribuera ainsi à faire progresser le Programme d'innovation comme le demande la lettre de mandat du président du CNRC produite par les ministres[xxii]. Le Programme gérera aussi les mesures sous-jacentes aux infrastructures qui sont essentielles au commerce au sein de l'économie mondiale. En 2017-2018, il continuera de travailler avec ses partenaires universitaires et industriels et avec ceux de l'administration publique afin de s'assurer que les installations nationales de S-T sont gérées d'une manière efficace et efficiente et restent accessibles aux Canadiens conformément au mandat qui a été attribué au CNRC et aux besoins nationaux en pleine évolution. À cette fin, il devra notamment établir un ordre de priorité dans l'attribution des ressources à l'entretien continu des infrastructures, à l'élaboration du cadre d'évaluation des risques, à la gestion efficace du rendement le tout, conformément aux recommandations issues de l'évaluation de TRIUMF.

Selon un sondage sur la satisfaction des clients mené en 2015-2016, plus de 86 % des utilisateurs de ce sous-programme qui ont répondu ont indiqué que les services du sous-programme ont eu au moins une retombée favorable pour leur organisation. La pertinence du sous-programme sera

évaluée en fonction des tendances en émergence en ce qui concerne l'effet sur les clients à mesure que le CNRC accumulera des données sur ce nouvel indicateur de rendement.

Pour que ses installations et son infrastructure demeurent pertinentes dans le contexte national et international, le programme maintiendra un point de vue prospectif sur les besoins de connaissances et de technologies des utilisateurs du domaine de l'astronomie et du système d'infrastructure métrologique. Par ailleurs, le programme misera sur son infrastructure pour garantir aux Canadiens un accès à des installations de R-D internationales, aux communautés d'utilisateurs et aux réseaux, y compris aux observatoires à la fine pointe et à l'une des plus importantes collections de données astronomiques dans le monde.

Cartographie et modélisation des trous noirs

« L'astronomie est fondamentalement une discipline mondiale et le rôle important que joue le Canada dans les grands observatoires internationaux… renforce notre position à la fine pointe de la recherche et de l'exploration… Grâce à ces contributions, le Canada contribue à jeter un peu de lumière dans les profondeurs des trous noirs au centre de galaxies lointaines et à faire progresser notre compréhension de l'Univers. »

- Dennis Crabtree, directeur de l'Observatoire fédéral d'astrophysique du CNRC

Le programme ISM offrira un appui exhaustif aux utilisateurs des observatoires astronomiques du Canada et participera à la conception et à la construction d'instruments qui permettront aux astronomes d'effectuer de la recherche du plus haut calibre qui soit à l'échelle internationale.

Reconnaissant que la science des mesures procure la base quantitative indispensable aux échanges commerciaux et à la mise en place de nouvelles plateformes technologiques, le CNRC entend poursuivre ses succès en ce domaine et maintenir son élan dans le développement de son savoir-faire en métrologie et dans l'offre de solutions métrologiques au Canada, mobilisant du même coup l'industrie et ses pairs des instituts nationaux de métrologie partout dans le monde. En 2017-2018, les métrologues du CNRC exerceront leur leadership afin que se poursuive le développement d'une définition immuable du kilogramme en tant que base sûre pour les échanges commerciaux et les découvertes scientifiques.

Expérimentation du recours à des équipes multidisciplinaires

Environ 0,3 % des dépenses du programme Infrastructure scientifique et mesures seront consacrées à une étude sur les avantages potentiels des équipes multidisciplinaires en matière de transfert de connaissances et d'accélération de l'innovation.

Résultats prévus

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Objectif	Date d'atteinte de l'objectif	Résultats réels pour 2013-2014	Résultats réels pour 2014-2015	Résultats réels pour 2015-2016
L'infrastructure scientifique nationale et les services de mesure sont prisés par les communautés d'utilisateurs.	Satisfaction des clients ou utilisateurs[12]	85 %	Mars 2018	Non disponible[13] (Il s'agissait d'un nouvel indicateur.)		86 %

Ressources financières budgétaires (dollars) [14]

Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
199 164 722	200 135 686[15]	157 755 761	128 743 382

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'ETP prévus pour 2017-2018	Nombre d'ETP prévus pour 2018-2019	Nombre d'ETP prévus pour 2019-2020
290,5	294,8	294,8

L'information sur les programmes de niveau inférieur du CNRC est accessible sur le site Web du CNRC[xvi] et dans l'InfoBase du SCT[xvii]. À l'heure actuelle, le CNRC compte 12 sous-programmes (appelés « portefeuilles ») actifs, lesquels englobent 38 initiatives formelles de recherche axées sur les résultats d'une durée fixe.

---

[12] En réponse à une question sur les retombées posée dans le cadre du sondage du CNRC sur la satisfaction de ses clients, chaque client pouvait choisir de multiples énoncés relativement aux retombées créées qui ont bénéficié à son organisation. La cible est exprimée sous la forme de la proportion de répondants qui ont indiqué que leur organisation avait bénéficié des services reçus.

[13] L'évaluation de l'un des deux sous-programmes s'est amorcée en 2014-2015 et comprenait des études de cas et des entretiens avec des clients et des parties intéressées. L'exercice a indiqué que les clients étaient dans l'ensemble très satisfaits des services reçus, ce qui constitue un progrès dans la poursuite de la cible.

[14] Les valeurs contenues dans ce tableau comprennent les paiements de transfert à TRIUMF, qui est administré par un programme.

[15] La hausse des dépenses prévues en 2017-2018, comparativement aux dépenses indiquées dans le Rapport sur les plans et priorités de 2016-2017, est principalement due au projet de construction du Télescope de trente mètres dans le cadre du sous-programme Infrastructure scientifique nationale, un projet international visant la construction de l'un des télescopes optiques terrestres les plus perfectionnés au moyen duquel les astronomes pourront porter leur regard aux confins de l'univers.

Services communs

Description

Les services internes englobent les groupes menant des activités connexes et gérant des ressources que l'administration fédérale considère comme des services donnés en appui aux programmes ou qui sont nécessaires pour répondre aux obligations institutionnelles d'une organisation. Les services internes comprennent les activités et les ressources liées à dix catégories de services distinctes qui appuient la prestation du programme de l'organisation, sans égard au mode de prestation des services internes à l'intérieur d'un ministère. Les dix catégories de services sont les suivantes : services de gestion et de surveillance, services de communications, services juridiques internes, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

Faits saillants de la planification

Le CNRC s'est engagé à poursuivre son renouvellement en appliquant des pratiques exemplaires en matière de gouvernance et de gestion. Ce processus englobe la prise de décisions éclairées, une gestion financière saine et rigoureuse et l'exercice de responsabilités claires ainsi que la transparence à tous les paliers de l'organisation. Ces changements seront mis en œuvre en incitant l'effectif à atteindre son plein potentiel.

Premièrement, le CNRC maintiendra à l'égard des services internes les pratiques qu'il applique déjà très bien ainsi que les pratiques qu'il s'efforce actuellement d'adapter pour obtenir un fonctionnement efficace et efficient. Par exemple, il s'efforcera de continuer d'offrir à ses employés les systèmes s'appuyant sur les technologies de l'information modernes, robustes, sûres et entièrement intégrées dont toute organisation de recherche et de technologie de pointe a besoin. Le CNRC confiera à SPC la gestion de son système de courriel et utilisera GCDOCS tout en misant par ailleurs sur des technologies comme l'infonuagique et le calcul de haute performance.

Dialogue CNRC – Thèmes du renouvellement
• **Expansion mondiale des entreprises innovantes**
• **Excellence dans les sciences avancées et émergentes**
• **Solutions aux préoccupations de l'État en matière de politiques publiques**
• **Engagement et grappes de technologie et d'innovation**
• **Cadre d'évaluation du rendement**
• **Gouvernance et gestion**
• **Santé et sécurité au travail et gérance de l'environnement**

Le CNRC continuera aussi de s'associer avec des organisations universitaires et autres pour trouver des solutions technologiques répondant à ses besoins.

Deuxièmement, en 2016-2017, le CNRC a évalué comment il pouvait mieux contribuer à l'avancement du Programme d'innovation. Dans le cadre d'un « dialogue » élargi et structuré organisé dans les différentes installations du CNRC un peu partout au Canada, on demande actuellement aux employés de se prononcer sur certaines questions précises. En 2017-2018, le CNRC répondra aux constatations du Dialogue CNRC en améliorant ses pratiques afin de bien se préparer à la prochaine génération d'initiatives de recherche. Il réévaluera la manière dont il s'engage auprès des parties intéressées ainsi que sa gestion de la main-d'œuvre et ses pratiques en santé et sécurité au travail. Le CNRC s'attaquera aussi prioritairement à la révision et à l'amélioration de ses méthodes de gérance de l'environnement. Le CNRC mettra donc en œuvre un système de gestion de l'environnement qui s'appuiera sur une politique environnementale mise à jour, sur un effort de sensibilisation aux rôles, aux responsabilités et à l'obligation de rendre compte en matière d'environnement et sur la production de rapports périodiques. Le système développé et mis en œuvre lui permettra d'évaluer et de gérer de manière proactive les enjeux environnementaux et de s'acquitter de ses obligations en la matière. Le CNRC poursuivra la mise en œuvre efficace de son Programme de décontamination des lieux de travail pour assurer la protection des personnes et de l'environnement contre les risques associés à ses sites contaminés et s'acquitter de son obligation de gérer ses biens immobiliers conformément à la politique du Conseil du Trésor.

Troisièmement, le CNRC concentrera ses ressources là où elles pourront être le mieux utilisées pour améliorer la qualité des services internes et assurer la prestation des services internes à ses programmes d'une manière rentable et axée sur le client. Le mode de prestation des programmes du CNRC et son processus de gestion des investissements seront revus en insistant sur la gouvernance, l'efficience et la surveillance proactive. L'effectif sera géré dans l'optique d'une amélioration du rendement de l'organisation en matière de santé et de sécurité. Les biens immobiliers seront gérés en suivant une méthode ciblée d'utilisation, de rationalisation et de modernisation conforme aux priorités du programme. Les services d'approvisionnement du CNRC feront l'objet d'un réexamen pour voir comment on pourrait rehausser l'expérience des utilisateurs tout en réduisant le fardeau administratif et les coûts. Le CNRC passera en revue son modèle actuel de prestation des services et le modifiera pour répondre aux exigences de rapidité et d'efficacité des clients. En matière d'acquisition, il se concentrera sur l'efficience et sur les initiatives de réduction des coûts. Il déploiera des technologies visant à faciliter les rapports avec la clientèle et il établira et surveillera des indicateurs de services.

Pour mieux appuyer et construire l'effectif nécessaire à la prestation du Programme d'innovation, le CNRC mettra en œuvre dans la gestion de ses ressources humaines une nouvelle solution technologique pour rationaliser et améliorer l'embauche, l'accueil et l'intégration des employés, et l'apprentissage et la gestion du rendement. De plus, le CNRC passera à une nouvelle étape dans la mise en œuvre de sa stratégie de recrutement de talents en lançant une initiative qui aura pour objectif d'augmenter considérablement le nombre d'étudiants et de boursiers postdoctoraux au sein de l'organisation.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
253 702 382	253 702 382	233 818 243	192 342 099

Ressources humaines (équivalents temps plein ou ETP)

Nombre d'ETP prévus pour 2017-2018	Nombre d'ETP prévus pour 2018-2019	Nombre d'ETP prévus pour 2019-2020
1 005,3	1 005,3	1 005,3

Dépenses et ressources humaines

Dépenses prévues

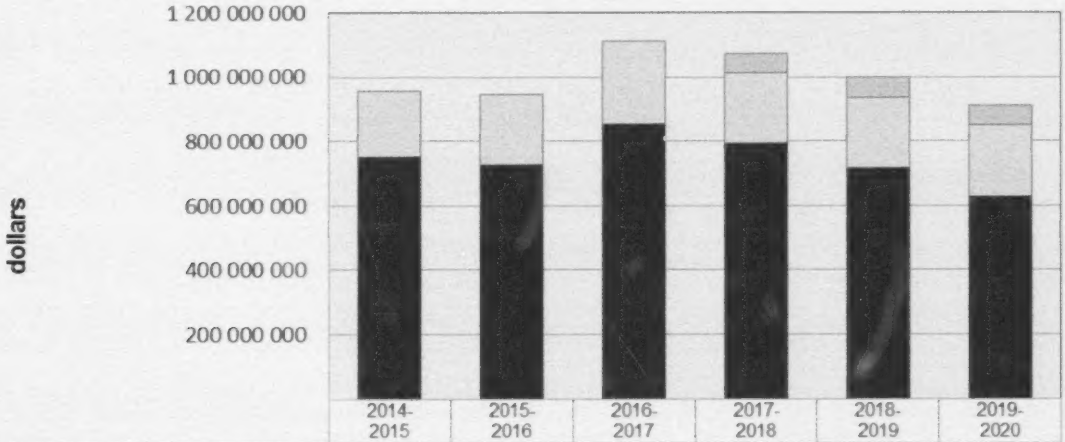

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Programmes Temporisés - anticipés	-	-	-	59 600 000	61 413 368	61 413 368
Postes législatifs	204 133 916	216 760 000	260 966 487	219 942 790	221 839 790	221 478 690
Crédits votés	751 571 000	728 318 000	852 321 434	792 866 003	715 246 170	628 045 807
Total	955 704 916	945 078 000	1 113 287 921	1 072 408 793	998 499 328	910 937 865

En 2016-2017, les dépenses totales prévues (1 113,3 M$) ont augmenté de 168,2 M$ comparativement aux autorités utilisées en 2015-2016 (945,1 M$). Cette augmentation est surtout imputable à un accroissement des dépenses législatives (48,9 M$), des sommes reportées du budget de fonctionnement et du budget des immobilisations de 2015-2016 (49,3 M$) et du financement accordé au Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI) (37 M$), aux initiatives d'infrastructures fédérales (32,5 M$), à l'initiative du Télescope de trente mètres (TMT) (8,6M$), et au Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs (PCAI) (7,2 M$). Ces augmentations ont été contrebalancées par la diminution découlant de l'échéance du Programme d'accès à l'innovation des entreprises (PAIE) (9,8 M$).

Les dépenses totales pour 2017-2018 (1 072,4 M$) devraient diminuer de 40,9 M$ comparativement à 2016-2017 (1 113,3 M$). La plus grande partie de cette diminution est imputable à la diminution des dépenses législatives (43,5 M$). Aux fins du graphique ci-dessus, les dépenses totales en 2017-2018 et au cours des exercices suivants englobent un crédit de 59,6 M$ qui correspond au renouvellement prévu du programme temporisé de recentrage du Conseil national de recherches du Canada.

En 2018-2019, les dépenses totales (998,5 M$) devraient diminuer de 73,9 M$ comparativement à 2017-2018 (1 072,4 M$). Cette diminution est surtout attribuable à une diminution du financement de l'initiative du Télescope de trente mètres (TMT) (42 M$) qui viendra à échéance en 2023-2024, des initiatives d'infrastructures fédérales (25,5 M$) et du Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs (PCAI) (7,2 M$).

Les dépenses totales en 2019-2020 (910,9 M$) devraient diminuer de 87,6 M$ comparativement à 2018-2019 (998,5 M$). Cette diminution est surtout imputable à l'arrivée à leur terme des initiatives d'infrastructures fédérales (33,1 M$), à la diminution du financement du TMT (28,9 M$) et à l'échéance du PCAI (17,4 M$).

Sommaire de la planification budgétaire pour les programmes et les services internes (en dollars)

Programmes (ou responsabilités essentielles) et Services internes	Dépenses pour 2014-2015	Dépenses pour 2015-2016	Dépenses prévues pour 2016-2017	Budget principal des dépenses de 2017-2018	Dépenses prévues pour 2017-2018	Dépenses prévues pour 2018-2019	Dépenses prévues pour 2019-2020
Développement et progrès technologiques	344 930 416	326 830 511	374 947 521	278 362 056	289 847 651	283 483 638	283 502 488
Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)	271 824 267	288 919 078	331 188 014	269 123 074	269 123 074	262 028 318	244 936 528
Infrastructure scientifique et mesures	106 451 583	116 379 686	131 141 529	199 164 722	200 135 686	157 755 761	128 743 382
Total partiel	**723 206 266**	**732 129 275**	**837 277 064**	**746 649 852**	**759 106 411**	**703 267 717**	**657 182 398**
Services internes	232 498 650	212 948 320	276 010 857	253 702 382	253 702 382	233 818 243	192 342 099
Total	**955 704 916**	**945 077 595**	**1 113 287 921**	**1 000 352 234**	**1 012 808 793**	**937 085 960**	**849 524 497**

L'enveloppe budgétaire du CNRC a augmenté en 2016-2017 comparativement aux deux exercices précédents et diminuera au cours des trois exercices suivants. Pour des explications détaillées sur ces variations, il faut se reporter au texte qui précède sur les tendances relatives aux dépenses ministérielles en tenant compte du fait que les ressources financières mentionnées dans le budget excluent le renouvellement prévu de tout financement arrivé à terme.

Ressources humaines prévues

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les programmes et Services internes (équivalents temps plein ou ETP)

Programmes et Services internes	Équivalents temps plein pour 2014-2015	Équivalents temps plein pour 2015-2016	Équivalents temps plein prévus pour 2016-2017	Équivalents temps plein prévus pour 2017-2018	Équivalents temps plein prévus pour 2018-2019	Équivalents temps plein prévus pour 2019-2020
Développement et progrès technologiques	1 999,6	2 055,4	2 159,6	1 831,1	1 874,7	1 850,1
Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)	356,9	356,0	363,3	411,0	409,0	409,0
Infrastructure scientifique et mesures	269,40	277,2	286,2	290,5	294,8	294,8
Total partiel	**2 626,40**	**2 688,60**	**2 809,10**	**2 532,60**	**2 578,50**	**2 553,90**
Services internes	950,7	980,0	1 004,8	1 005,3	1 005,3	1 005,3
Total	**3 577,1**	**3 668,6**	**3 881,6**	**3 537,9**	**3 583,8**	**3 559,2**

L'augmentation de l'effectif du CNRC depuis 2014-2015 est attribuable à des fluctuations normales dans le contexte des objectifs ciblés. La diminution prévue de l'effectif à partir de 2017-2018 reflète une diminution du financement découlant surtout à l'arrivée à terme du crédit accordé au titre du recentrage du Conseil national de recherches du Canada (59,6 M$) dont on prévoit qu'il sera renouvelé, mais qui n'est pas inclus à la planification des équivalents temps plein.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir de l'information sur les crédits du Conseil national de recherches consulter le Budget principal des dépenses de 2017-2018[xviii].

État des résultats condensé prospectif consolidé

L'état des résultats condensé prospectif consolidé donne un aperçu général des opérations de [nom du ministère]. Les prévisions des renseignements financiers concernant les dépenses et les recettes sont préparées selon la méthode de comptabilité d'exercice afin de renforcer la responsabilisation et d'améliorer la transparence et la gestion financière.

Étant donné que l'état des résultats condensé prospectif consolidé est préparé selon la méthode de comptabilité d'exercice et que les montants des dépenses projetées et des dépenses prévues présentées dans d'autres sections du Plan ministériel sont établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses, il est possible que les montants diffèrent.

Un état prospectif des résultats consolidé plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouve sur le site Web du CNRC[xix].

État des résultats condensé prospectif consolidé
Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018 (en dollars)

Renseignements financiers	Résultats projetés de 2016-2017	Résultats prévus pour 2017-2018	Écart (résultats prévus pour 2017-2018 moins résultats projetés pour 2016-2017)
Total des dépenses	1 082 118 000	986 310 000	(95 808 000)
Total des revenus	193 738 000	187 313 000	(6 425 000)
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	888 380 000	798 997 000	(89 383 000)

Les dépenses prévues en 2017-18 du CNRC diminuent principalement en raison des contributions au télescope de trente mètres comptabilisées à titre d'actifs en capital durant la phase de construction et par la fin du financement du recentrage des programmes du CNRC compensée par les paiements prévus des conventions collectives échues.

Renseignements supplémentaires

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle :

L'honorable Navdeep Bains, P.C., M.P., ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique

Ministre Kirsty Duncan, P.C., M.P., ministre des Sciences; et

Ministre Bardish Chagger, P.C., M.P., ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme et Leader du gouvernement à la Chambre des communes

Administrateur général : M. Iain Stewart, président

Portefeuille ministériel : Innovation, des Sciences et du Développement économique

Instruments habilitants : Loi sur le Conseil national de recherches du Canada[xx], R.S.C. 1985, c. N-15

Année d'incorporation ou de création : 1916

Autres : Le CNRC est un établissement public canadien relevant du Parlement du Canada par l'entremise du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique en collaboration avec la ministre des Sciences et la ministre de la Petite Entreprise et du Tourisme. Le CNRC travaille en partenariat avec les membres du Portefeuille de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique afin de mobiliser des ressources complémentaires pour promouvoir l'innovation au sein des entreprises, exploiter les synergies dans les secteurs clés de la S-T, promouvoir la croissance des petites et moyennes entreprises (PME) et contribuer à la croissance économique du Canada. Le Conseil du CNRC fixe en toute indépendance les orientations stratégiques du CNRC en plus de conseiller le président et d'analyser le rendement de l'organisation. Le président veille à diriger l'organisation et en assure la gestion stratégique, et il assume par ailleurs la responsabilité d'atteindre les objectifs à long terme du CNRC et d'exécuter ses plans conformément aux priorités du gouvernement mentionnées dans sa lettre de mandat[xxi]. Chacun des vice-présidents du CNRC assume la responsabilité d'un certain nombre de secteurs regroupant des sous-programmes de recherche, des initiatives, des centres de recherche, le Programme d'aide à la recherche industrielle, et des services communs centraux. Les vice-présidents et gestionnaires du CNRC assument la responsabilité d'exécuter les plans et de poursuivre les priorités afin de s'assurer que les objectifs sont atteints.

Cadre de présentation de rapports

Voici les résultats stratégiques et l'Architecture d'alignement des programmes de [référence pour 2017-2018 du CNRC :

1. Résultat stratégique : Les entreprises canadiennes prospèrent grâce à l'innovation technologique

1.1 Programme :

1.1.1 Sous-programme : Aérospatiale

1.1.2 Sous-programme : Automobile et transport de surface

1.1.3 Sous-programme : Génie océanique, côtier et fluvial

1.1.4 Sous-programme : Énergie, mines et environnement

1.1.5 Sous-programme : Construction

1.1.6 Sous-programme : Développement des cultures et des ressources aquatiques

1.1.7 Sous-programme : Dispositifs médicaux

1.1.8 Sous-programme : Thérapeutiques en santé humaine

1.1.9 Sous-programme : Technologies de l'information et des communications

1.1.10 Sous-programme : Technologies de sécurité et de rupture

1.2 Programme : Programme d'aide à la recherche industrielle (PARI)

2. Résultat stratégique : Infrastructure de R-D pour une économie du savoir novatrice

2.1 Programme Infrastructure scientifique et mesures

2.1.1 Sous-programme : Infrastructure scientifique nationale

2.1.2 Sous-programme : Science des mesures et étalons

Services internes

Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

Des renseignements sur les programmes de niveau inférieur de [nom du ministère] sont affichés sur le site Web du CNRC[xvi] et dans l'InfoBase du SCT[xvii].

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent sont disponibles dans le site Web du CNRC[xvi].

- Stratégie ministérielle de développement durable
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de cinq millions de dollars ou plus; dollars;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de moins de cinq millions de dollars
- Initiatives horizontales
- Évaluations à venir au cours des cinq prochains exercices
- Audits internes à venir au cours du prochain exercice

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le Rapport sur les dépenses fiscales fédérales[xxii] . Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

Coordonnées de l'organisation

Prière d'adresser toutes vos questions et demandes de renseignements à :

Conseil national de recherches du Canada
Direction des communications du CNRC
1200, chemin de Montréal, Édifice M58
Ottawa (Ontario) K1A 0R6 Canada

Téléphone : 613-993-9101 ou sans frais, 1-877-NRC-CNRC (1-877-672-2672)
Télécopieur : 613-952-9907
ATS : 613-949-3042
Courriel : info@cnrc-nrc.gc.ca

Annexe A : Définitions

architecture d'alignement des programmes (Program Alignment Architecture)

Répertoire structuré de tous les programmes d'un ministère ou d'un organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit d'atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux Plans ministériels et aux Rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1er février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s'ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de

justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)
Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)
Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de rendement (performance indicator)
Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)
Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiatives)
Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs définis, et qui a été désignée (p. ex., par le Cabinet ou par un organisme central, entre autres) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

plan (plans)
Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Plan ministériel (Departmental Plan)
Fournit les renseignements sur les plans et le rendement attendu des ministères appropriés au cours d'une période de trois ans. Les plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

priorité (priorities)

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2017-2018, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015 (c.-à-d. la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

programme (program)

Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

programme temporisé (sunset program)

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Responsabilité essentielle (Core Responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une Responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (results)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (Departmental Result)

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Ils devraient subir l'influence des résultats des programmes, mais ils échappent généralement au contrôle direct des ministères.

résultat stratégique (Strategic Outcome)

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

i Lettre de mandat du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-du-ministre-de-linnovation-des-sciences-et-du-developpement-economique

ii Lettre de mandat de la ministre des Sciences, http://pm.gc.ca/fra/lettre-de-mandat-de-la-ministre-des-sciences

iii Programme d'innovation inclusif du Canada, https://www.ic.gc.ca/eic/site/062.nsf/fra/accueil

iv Budget 2016, http://www.budget.gc.ca/2016/docs/plan/budget2016-fr.pdf

v Installations de recherche du CNRC, http://www.nrc-cnrc.gc.ca/fra/solutions/installations/index.html

vi Lettre de mandat des ministres, http://pm.gc.ca/fra/lettres-de-mandat

vii EUREKA, http://www.nrc-cnrc.gc.ca/fra/apropos/mondiale/eureka.html

viii Sous-programmes du programme Développements et progrès technologiques, http://www.nrc-cnrc.gc.ca/fra/rd/index.html

ix Initiative de recherche Technologies de développement des produits aéronautiques, http://www.nrc-cnrc.gc.ca/fra/solutions/collaboration/dev_produits_aeronautiques.html

x Initiative de recherche Composants photoniques de pointe initiative, http://www.nrc-cnrc.gc.ca/fra/solutions/collaboration/cpp_index.html

xi Initiative de recherche Technologies de la santé, http://www.nrc-cnrc.gc.ca/fra/solutions/collaboration/tech_sante_index.html

xii Rapports ministériels sur le rendement du CNRC, http://www.nrc-cnrc.gc.ca/fra/rapports/index.html

xiii Stratégie emploi jeunesse, http://www.jeunesse.gc.ca/fra/commun/sej.shtml

xiv Programme canadien des accélérateurs et des incubateurs, http://www.nrc-cnrc.gc.ca/fra/pari/pcai/index.html

xv *Loi sur les poids et mesures*, http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/W-6/

xvi Conseil national de recherches du Canada, www.nrc-cnrc.gc.ca

xvii InfoBase du SCT, https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-eng.html#start

xviii Budget principal des dépenses de 2017-2018, http://www.tbs-sct.gc.ca/hgw-cgf/finances/pgs-pdg/gepme-pdgbpd/index-fra.asp

xix État des résultats condensé prospectif consolidé de 2017-2018, http://www.nrc-cnrc.gc.ca/fra/rapports/2017_2018/etats.html

xx Site Web de la législation, http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/

xxi Lettre de mandat du président du CNRC, http://www.nrc-cnrc.gc.ca/fra/apropos/vue_ensemble/mandat.html

xxii Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp